

extrait
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix neuf, le sept octobre, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHON, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 14

Présents : Coralie BOURDELAIN ; Sandrine GAYET ; Lionel FIAT ; Frédéric GEROMIN ; Jean-Marc BELLEVILLE ; Laurence LEROUX ; Stéphane MASTROPIETRO ; Jean-Paul BELLIN ; Martine RITTER ; Vincent PELLETIER ; Bernard MICHON.

Procurations : Céline Bernigaud à Coralie BOURDELAIN ; Catherine REAULT à Martine RITTER ; Alain GUIMET à Frédéric GEROMIN.

Absents : Thierry MAZILLE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Coralie Bourdelain, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Date de la convocation : 1er octobre 2019

DELIBERATION N° 4

OBJET : ETAT D'ASSIETTE 2020

Rapporteur : Vincent Pelletier

Monsieur Pelletier expose la proposition de l'ONF concernant l'état d'assiette pour la campagne 2020, faisant apparaître les ventes pendant l'année 2020, à savoir :

- parcelle 4 : 550m³ – 10 ha à parcourir
- parcelle 9 : 110m³ – 2 ha à parcourir
- parcelle 6 : 539m³ – 14 ha à parcourir
- parcelle 15 : 544m³ – 11ha à parcourir
- parcelle 16 : 423m³ – 7 ha à parcourir

Mode de commercialisation pour les 4 ventes : vente publique (sur pied).

Après délibération, n'ayant pas à apporter des ajouts, ajournements, modifications, le conseil municipal :

- approuve à l'unanimité la proposition d'état d'assiette de l'ONF ;
- donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 7 octobre 2019
Pour extrait

Bernard MICHON
Maire de Revel,

